

Vous avez
prévu de
rénover
votre habitat ?

L'Agglomération Creil Sud Oise

LANCE UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) SUR LE TERRITOIRE
pour vous accompagner dans vos projets !



Remise
aux normes



Travaux
d'isolation



Economie
d'énergie



Rénovation
en individuel
et en
copropriété

Accessibilité

NOUVELLE ADRESSE
24 rue de la Villageoise
60100 CREIL
PRENEZ RENDEZ-VOUS AU

N° Vert 0809 541 841

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

opahacso@solihha.fr



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
GRAND PARIS

Creil
Sud
Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



www.creilsudoise.fr



Agence
nationale
de l'habitat
www.anah.fr
0800 15 15 15 (0,15 €/min)

PRÉFÈTE
DE L'OISE
Lucile
Lafont
Fénelon

ActionLogement

Qu'est-ce qu'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ?

Une OPAH est un dispositif national, incitatif, ayant pour but d'aider les propriétaires de maisons individuelles et copropriétaires à améliorer leur logement et/ou immeuble.

Qu'est-ce que l'OPAH de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) ?

C'est une action menée à l'initiative de l'ACSO sur les 11 communes du territoire en collaboration avec l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Conseil Régional des Hauts-de-France et le Conseil Départemental de l'Oise.

L'Agglomération Creil Sud Oise et ses partenaires ont donc mobilisé des subventions exceptionnelles pour réaliser des travaux d'amélioration dans des logements de l'agglomération.



Pourquoi l'ACSO entreprend elle cette opération ?

- ▶ Pour **résorber l'habitat indigne et indécents.**
- ▶ Pour **lutter contre la précarité énergétique des logements et réduire les consommations d'énergie.**
- ▶ Pour **accompagner et traiter les copropriétés dégradées.**
- ▶ Pour **favoriser l'accessibilité et l'adaptation des logements aux personnes âgées et handicapées.**
- ▶ Pour **permettre de remettre sur le marché des logements vacants à loyers maîtrisés.**

Démarche à suivre



1er contact



Visite du logement de l'immeuble par SOLIHA

DURÉE

**de 2023
à 2025**

Comment puis-je en bénéficier ?

Vous pouvez prétendre à cette opération si vous êtes :

- Un propriétaire occupant son logement
- Un propriétaire privé qui loue son logement ou qui souhaite remettre en location des logements vacants
- Un locataire
- Un membre du conseil syndical de votre copropriété ou un syndic habitant sur le territoire.



Quels sont les avantages de l'OPAH ?

L'OPAH vous apporte :

- Des conseils gratuits sur les aspects techniques et financiers de votre projet
- Des financements spécifiques réservés pour cette opération :
Subventions de l'Agglomération Creil Sud Oise, du Conseil Départemental de l'Oise, du Conseil Régional des Hauts-de-France et de l'Agence Nationale de l'Habitat.



Constitution et dépôt du dossier (financements et urbanisme)



Accord des partenaires financiers



Réalisation des travaux

Afin de pouvoir être bénéficiaire de cette opération vous devez répondre aux conditions suivantes :

- Votre logement doit avoir plus de 15 ans si vous souhaitez réaliser des travaux d'économie d'énergie.
- Vos travaux doivent être réalisés par un professionnel du bâtiment (**vous êtes libre de choisir le prestataire de votre choix**)

EN PLUS

Une caisse d'avance

Afin de vous permettre de lancer vos travaux, l'Agglomération Creil Sud Oise met à votre disposition une caisse d'avance, soumise à certaines conditions d'éligibilité, **afin de vous éviter d'avancer l'ensemble des fonds nécessaires aux travaux** et pour lesquels vous bénéficiez de subventions de la part des partenaires et de l'ACSO.



ATTENTION :
toutes les aides sont soumises à des conditions d'attribution (ressources et techniques)

À qui dois-je m'adresser ?

L'Agglomération Creil Sud Oise a délégué à un prestataire, SOLIHA, la gestion de toute son OPAH. SOLIHA est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches, de la réflexion au stade du projet jusqu'à la réalisation des travaux et le versement des aides.

L'accompagnement est gratuit



Vous ne devez pas commencer les travaux tant que vous n'avez pas reçu l'autorisation des organismes

Une équipe pluridisciplinaire dédiée à ce projet vous apportera de l'aide afin de :

- Vous informer sur le rôle de l'OPAH
- Vous conseiller sur les travaux à entreprendre dans votre habitation à la suite d'une visite des lieux
- Rechercher pour vous des aides financières adaptées à votre situation
- Vous aider à constituer les dossiers, les déposer et les suivre jusqu'à l'obtention des aides

Nous vous recommandons de ne pas signer de devis sans avoir pu rencontrer l'opérateur afin d'être conseillé au mieux.

Permanences sur rendez-vous :



24 rue de la Villageoise
60100 Creil

opahacso@solihha.fr



le lundi et mardi : uniquement sur RDV

le mercredi : sans RDV 9h30-12h / 13h30-17h



N° Vert 0809 541 841

L'agglomération Creil Sud Oise



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

NOUVELLE ADRESSE
à partir du **1^{er} mars !**

Si vous avez un projet de travaux, rencontrez gratuitement un conseiller du bureau d'étude **SOLIHA** au siège de l'Agglomération Creil Sud Oise, 24 rue de la Villageoise à Creil

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

